



Association d'Action Sociale et sportive du Bassin Houiller

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 057-215702077-20260423-2026042325A-DE

MAIRIE DE FAREBERSVILLER
COURRIER ARRIVE

16 DEC. 2025

N° 2301

MAIRIE DE FAREBERSVILLER
A L'ATT. DE MONSIEUR LE MAIRE
PLACE DE LORRAINE
57450 FAREBERSVILLER

Cocheren, le 9 décembre 2025

Nos réf. : 0200-2025

Objet : Chantier d'insertion - 2025

Monsieur le Maire,

Veillez trouver ci-joint le projet de budget 2026 concernant le chantier d'insertion sociale et professionnelle que nous menons dans votre commune, ainsi que 2 exemplaires de la convention dont un à nous renvoyer signé.

La participation sollicitée est de 27 000 €.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre sincère considération.

A.S.B.H.
Association d'Action Sociale et Sportive
du Bassin Houiller
Centre administratif - Place Sainte Barbe
57800 COCHEREN
Tél. : 03 87 04 13 13 - Télécopie : 03 87 04 14 14
adresse mail : asbh.fr

Le Directeur Général
Rocco SACCUCCI

SIÈGE SOCIAL : Centre Administratif A.S.B.H. – 3 Place Sainte Barbe – 57800 COCHEREN
ADRESSE POSTALE : A.S.B.H – BP 30123 – 57804 FREYMING-MERLEBACH
Contact : asbh@asbh.fr Site internet : <http://asbh.fr/> Tél : 03.87.04.13.13

Association agréée par arrêté ministériel du 18/09/79 Reconnue d'Utilité Publique par arrêté du 12/07/91.
Banque CIC IBAN : FR7630087330860001735190224 BIC : CMCIFRPP

CHARTRE
DE LA
DIVERSITÉ

TRANSMISSION

SOLIDARITÉ

RESPECT

PROFESSIONNALISME

PARTAGE

LACITE

ÉCOUTE

DIVERSITÉ

CIToyenneté

*ASBH
VILLE DE FAREBERSVILLER*

CONVENTION 2026 – CHANTIER FAREBERSVILLER

Entre

La Ville de Farébersviller, représentée par M. Laurent KLEINHENTZ, Maire,

Et

L'Association d'Action Sociale et Sportive du Bassin Houiller (ASBH), représentée par Mme Aurore ARAS, Présidente, mandatée par son Conseil d'Administration

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Il est mis en place à Farébersviller un chantier d'insertion sociale et professionnelle en Tutorat technique. Cette opération suppose l'embauche de dix personnes toutes embauchées en CDDI. La présente convention a pour objet de définir les missions de l'A.S.B.H. et de la Ville.

Article 1

L'action susvisée d'une durée d'un an, se déroulera du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Article 2

La Ville de Farébersviller confie à l'A.S.B.H. la mission d'assurer la gestion administrative et financière du budget de fonctionnement. L'A.S.B.H. aura également une mission de coordination, d'encadrement des participants au chantier et assurera le suivi quotidien de l'opération.

Article 3

La ville de Farébersviller peut apporter son soutien logistique par les conseils d'agents professionnels, le matériel et l'outillage de base nécessaires au fonctionnement du chantier, figurant au budget de fonctionnement.

Article 4

L'A.S.B.H. assure la fonction employeur du tuteur technique et des postes CDDI. Le recrutement se fera en collaboration avec les partenaires de l'opération (Ville, CCAS, UDAF, Mission Locale, Cellule d'appui RSA, CMS, Pôle emploi).

Article 5

La Ville de Farébersviller versera à l'A.S.B.H. la somme de 27 000,00 € pour l'ensemble des missions confiées dans le cadre de l'opération conformément au budget prévisionnel.

Article 6

Les modifications éventuelles des termes de la présente convention seront prises d'un commun accord par les deux parties. Elles feront l'objet d'une nouvelle convention.

Article 7

Pour tout litige, une solution amiable sera recherchée ; à défaut, le Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines sera compétent.

Fait à Farébersviller, le

Pour la Ville de Farébersviller
Le Maire



Pour l'A.S.B.H.
La Présidente
A. ARAS

A.S.B.H.
*Association d'Action Sociale et Sportive
du Bassin Houiller*
Centre administratif - Place Sainte Barbe
57800 COCHEREN
Tél. : 03 87 04 13 13 - Télécopie : 03 87 04 14 14
adresse mail : asbh.fr

A.S.B.H.**Chantier travaux environt. Farebersviller****01/01/2026 - 31/12/2026****Projet de budget de l'action**

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
ACHATS (fournitures, achats, liés au projet)	9 500,00	SUBVENTIONS DEMANDEES	197 000,00
. Petites fournitures	2 500,00	Etat (préciser les services sollicités)	
. Fluides	4 500,00	. C.U.C.S.	
. Petit équipement	2 000,00	. Aide spécifique	5 400,00
. Ft de bureau et d'entretien	500,00		
	5 500,00	. Etat aide emploi C.D.D.I.	136 600,00
SERVICES EXTERNES			
. Location	2 500,00	. Etat aide emploi C.U.I.	
. Entretien	1 000,00		
. Assurances	1 500,00	. Commune de Farebersviller	27 000,00
. Honoraires	0,00		
. Transport	0,00	. Département	28 000,00
. Poste et services bancaire			
. Frais de gestion	500,00		
	0,00		
IMPOTS ET TAXES		AUTRES RECETTES	17 400,00
. Taxe sur les salaires			
	196 400,00	. Produits des services	17 400,00
FRAIS DE PERSONNEL			
. Salaires bruts et charges tutorat	54 000,00		
. Salaires bruts et charges C.U.I	139 400,00		
. Visites médicales	3 000,00		
AUTRES CHARGES	3 000,00		
. Frais financiers	0,00		
. Amortissements	3 000,00		
TOTAL	214 400,00	TOTAL	214 400,00

Le D.G. SACCUCCI Rocco

Cocheren le 20/11/2025

